



Correctional Service
Canada

Service correctionnel
Canada



SAFETY, RESPECT
AND DIGNITY
FOR ALL

LA SÉCURITÉ,
LA DIGNITÉ
ET LE RESPECT
POUR TOUS

Stratégie des services correctionnels communautaires fédéraux (SSCC) - *Vision jusqu'en 2020*

*Carmen Long, Service Correctionnel Canada
Elizabeth White, Société de St. Léonard*

Canada



Aperçu – *Grandes étapes de la SSCC*

Phase I – De février à avril 2010

- Planification, élaboration, consultation initiale auprès des partenaires, ébauche de cadre de rendement et de stratégie de mesure du rendement

Phase II – De septembre 2010 à avril 2011

- Engagement intensif des intervenants
 - En tout, plus de 195 séances visant à favoriser l'engagement ont été tenues d'un bout à l'autre du pays

Phase III – De mai à septembre 2011

- Préparation d'une ébauche de la Stratégie des services correctionnels communautaires fédéraux
- Consultation
- Approbation



SSCC – Vision jusqu'en 2020

- **Définition des services correctionnels communautaires**

Les services correctionnels communautaires sont une responsabilité partagée visant à favoriser la réinsertion sociale efficace des délinquants pour assurer la sécurité publique. Le SCC, CLCC et ses partenaires de la réinsertion sociale travaillent de concert pour renforcer la sécurité publique en offrant une gamme d'activités, de services et d'interventions, y compris de la surveillance, en vue de faciliter la mise en liberté structurée des délinquants qui retournent dans la collectivité et d'aider ces derniers à acquérir les compétences et les soutiens dont ils ont besoin afin qu'ils demeurent dans la collectivité après la fin de la peine qui leur a été imposée par le tribunal. Les services et les interventions sont mis à la disposition des délinquants au moment de leur admission et ils sont adaptés aux risques et aux besoins individuels de chaque délinquant afin d'améliorer leur aptitude à retourner dans la collectivité et à devenir des citoyens respectueux des lois.



SSCC – Vision jusqu'en 2020

- Énoncé de vision

Les services correctionnels communautaires contribuent à la sécurité publique par la mise en œuvre d'une gamme d'activités et de services, y compris des stratégies de surveillance, des interventions et des programmes qui répondent aux besoins individuels, tiennent compte des facteurs de risque et favorisent la transition et la réinsertion sociale des personnes qui retournent dans la collectivité. L'élaboration de ce vaste réseau de services et la prestation de ceux-ci sont effectuées en partenariat avec la collectivité.



SSCC – Vision jusqu'en 2020

- Énoncé de vision – suite

Notre vision est caractérisée par un plein engagement dans notre collaboration avec les partenaires de la réinsertion sociale afin de garantir un réseau global qui :

- *améliore les liens entre le SCC et les ressources dans la collectivité;*
 - *favorise la réussite de la réinsertion sociale;*
 - *reflète la diversité de la collectivité;*
 - *réduit la récidive;*
 - *permet l'optimisation des ressources.*



SSCC – Vision jusqu'en 2020

5 principes stratégiques

1. La réinsertion sociale commence dès l'admission

2. La réinsertion sociale exige des évaluations et des mesures d'intervention dynamiques

3. La réinsertion sociale est réussie grâce à la collaboration

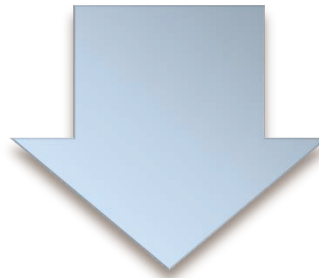
4. La réinsertion est mesurée au moyen des résultats en matière de sécurité publique

5. La réinsertion sociale dans la collectivité est améliorée par l'engagement et la communication



Premier principe stratégique

1. La réinsertion sociale commence dès l'admission



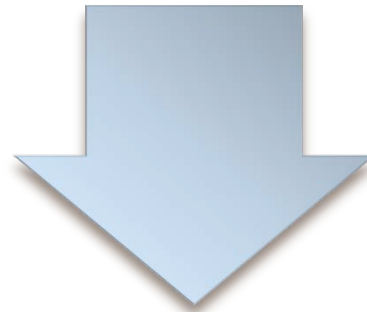
Objectif

Veiller à ce que les relations établies dans la collectivité par les délinquants soient développées, rétablies ou maintenues tout au long de leur incarcération; que les délinquants comprennent les programmes et les activités et qu'ils y participent, ce qui les aidera à retourner dans la collectivité de façon sécuritaire; et qu'il y ait une participation continue et directe des partenaires de la réinsertion sociale visant à préparer les délinquants en vue de leur mise en liberté et de leur retour au sein de la collectivité.



Deuxième principe stratégique

2. La réinsertion sociale exige des évaluations et des mesures d'intervention dynamiques



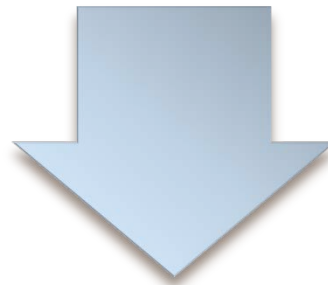
Objectif

Continuer de favoriser les pratiques, les processus et les partenariats qui permettront d'améliorer la capacité du SCC de répondre aux besoins complexes des délinquants pendant longtemps.



Troisième principe stratégique

3. La réinsertion sociale est réussie grâce à la collaboration



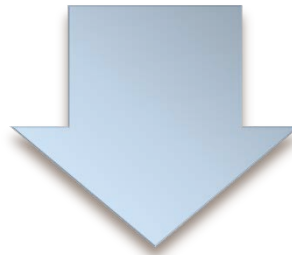
Objectif

Établir et maintenir de solides relations de collaboration avec le public canadien et les partenaires de la collectivité, afin de favoriser la réinsertion sociale des délinquants sous responsabilité fédérale dans les collectivités canadiennes.



Quatrième principe stratégique

4. La réinsertion sociale est mesurée au moyen des résultats en matière de sécurité publique



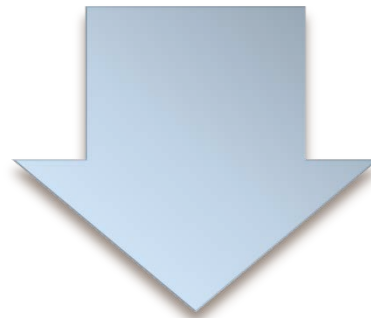
Objectif

Assurer que les résultats en matière de sécurité publique sont mesurés de façon objective et normalisée, sont communiqués au public et servent ensuite à orienter les prises de décisions futures.



Cinquième principe stratégique

5. La réinsertion sociale dans la collectivité est améliorée par l'engagement et la communication



Objectif

Utiliser des moyens novateurs tirant avantage de la technologie, à aider les délinquants à maintenir leurs relations avec la collectivité et à améliorer les connaissances et l'échange de renseignements entre les principaux partenaires de la réinsertion sociale et les Canadiens.



Prochaines étapes

- **Phase IV**
 - Implémentation du plan d'action
- **Suivi**
 - Rapports annuels